



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédiatres

Question écrite n° 70296

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des pédiatres libéraux. Ces médecins spécialistes, comme le montre une enquête officielle réalisée à l'initiative du ministère de la santé sur l'activité des médecins libéraux, sont les médecins qui assurent le plus gros pourcentage de leurs consultations en urgence. Or, par rapport au revenu moyen des spécialistes du secteur 1, leurs revenus sont inférieurs de 30 %. De plus, la formation des internes en pédiatrie n'est souvent pas adaptée à l'exercice en cabinet, avec pour conséquence une diminution du nombre des pédiatres libéraux au profit de la pédiatrie hospitalière. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures elle envisage de prendre afin de revaloriser significativement le statut de la pédiatrie en cabinet libéral.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70296

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1027

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)